

ELECTIONS 2013

Pourquoi voter?

Prochainement, vous allez être appelé à voter pour vos représentants du personnel dans le cadre des élections professionnelles 2013.

Ainsi, vous élirez vos représentants en Comité d'Établissement (CE) et vos Délégués du Personnel (DP). Quelles sont leurs missions ?

Le Délégué du Personnel

Il fait part au moins une fois par mois de à l'em-

ployeur de toutes les réclamations individuelles ou collectives relatives aux salaires, à l'applica-

tion du code du travail et

des autres lois et règlements concernant la protection sociale, l'hygiène et la sécurité, ainsi que des conventions et accords collectifs de travail applicables dans l'entreprise. Sa mission est de faire respecter l'application de la réglementation du travail. tion, de fusion, de déménagement, de rémunération ou d'horaires de travail...
Il dispose d'un budget représentant environ 1.1% de la masse salarial brute, 80 % de ce budget est réservé à la gestion des œuvres sociales et culturelles pour tous les salariés.

À l'issue des élections, un collège, constitué des nouveaux Élus CE et DP, désignera les membres de la délégation du personnel au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Condition de Travail (CHSCT).



de la santé et de la sécurité des travailleurs ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail. Il procède, par exemple, à l'analyse des risques professionnels et de l'exposition des salariés à des facteurs de pénibilité. Proposer des actions de prévention en matière de harcèlement sexuel ou moral fait également partie de ses prérogatives.

Vous avez une Voix,
Faites la Entendre!
Votez Force Ouvrière

<u>Le membre du</u> <u>Comité d'Établissement</u>

Il émet un avis sur vos conditions d'em-



ploi et de travail. Chaque mois, il donne son appréciation sur les questions économiques, les résultats financiers ou la politique de formation de l'établissement.

Ces questions vous touchent au quotidien car il peut s'agir de projets de réorganisa-



ELECTIONS 2013

Pour qui voter?

Qui a obligé l'employeur de rendre aux salariés l'argent que l'employeur n'avait pas versé (Appelé en Usine Prime FO) ?

Qui a obligé l'employeur à revoir la méthode de calcul des congés payés plus favorable aux salariés ?

Qui continu le combat pour que les commerciaux soient eux aussi correctement rémunérés pendant leurs congés ?

Qui ... ?

Qui a demandé l'alignement vers le haut de l'indemnité de licenciement des ouvriers employés sur celle des

Qui a proposé et obtenu la mise en

place d'un plan de départ volontaire alors que la direction s'orientait vers des licenciements secs ?

Qui a interpellé les pouvoirs publics et la presse pour peser efficacement dans la négociation du dernier Plan de Sauvegarde de l'Emploi ?

Qui a défendu l'intérêt des

Qui a défendu l'intérêt des salariés quand l'employeur voulait leur interdire tous recours devant la justice dans le cadre du plan actuel ?

Qui a demandé une analyse juridique objective disponible pour tous les salariés qui souhaiteraient aller en justice auprès des prud'hommes suite au dernier PSE? la force syndicale

COCA-COLA

Qui a interpellé la direction Européenne, en leur remontant le malaise grandissant sur le terrain ? Qui a revendiqué et obtenu la mise en place des chèques vacances ? Qui s'est fait respecter pour obtenir les informations que l'employeur doit remettre à vos représentants ?

Qui a refusé de signer l'avenant de monétisation des jours du Compte Epargne Temps vers le Plan d'Epargne Retraite Collectif car la formule est inférieure à ce que prévoit la loi?

Pour toutes ces raisons et pour continuer toutes ces luttes avec vous,

nous vous demandons de voter pour les listes Force Ouvrière

VOUS REPRESENTER ET VOUS DEFENDRE REELEMENT

SANS TAMBOUR NI TROMPETTE

Chez Force Ouvrière nous ne confondons pas Communication et Efficacité

Nous connaissons votre métier, nous le faisons.

Nous connaissons votre quotidien, nous le vivons.

Nous connaissons vos craintes, nous les partageons.

Vous avez une Voix,

Faites la Entendre!

Alors Votez Force Ouvrière

Notre Blog: fo.cocacola.over-blog.com